



Fédération Nationale des
Lieux
de Vie et d'Accueil

Bordereau de cotisation FNLV année 2026

1 ère année d'exercice de LVA

A renvoyer par mail à l'adresse suivante : contact@fnlv.org

Nom du LVA :

Adresse :

Permanent responsable :

Adresse mail :

Téléphone :

Selon le règlement intérieur modifié en juin 2023, le taux de cotisation pour la première année d'ouverture des lieux de vie est de 250 euros. Il sera à partir de la 2^e année de 0.15% du chiffre d'affaires.

Les adhésions se font de janvier à janvier et ne seront pas acceptées au prorata en cours d'année.

Cotisation due pour 2025 = 250 euros

Pièces justificatives : nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre la **photocopie de votre autorisation de LVA** et celles des **statuts** de votre LVA.

La cotisation vous donne accès aux services de la FNLV :

- Les documents supports de la FNLV
- Les conseils du salarié de la FNLV
- Un tarif préférentiel à nos événements et formations
- La participation aux regroupements régionaux s'il y a un groupe local.

Elles financent également le militantisme de la FNLV qui n'est pas qu'un organe de service. La FNLV vous représente auprès des pouvoirs publics et défend la préservation de notre cadre spécifique et sa meilleure application.

Règlement de votre cotisation soit par : cochez la case svp

Par virement avec le relevé d'identité bancaire suivant : prévu à la date du

IBAN	FR76	4255	9100	0008	0139	9823	705
------	------	------	------	------	------	------	-----

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0139	9823	705
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Veuillez indiquer svp le département et le nom de votre LVA dans le libellé du virement

Ou par chèque à l'adresse suivante : **FNLV chez Mr Paquereau Yannick 71 rue de la Boulavière 44521 Oudon**

Le versement de votre cotisation fera l'objet d'une attestation qui vous sera envoyée dans les meilleurs délais par nos soins

Fait à :

Nom, signature

Le :

Virement prévu à la date du

Justificatifs demandés (à renvoyer par mail au secrétaire) :

- Votre autorisation de lieu de vie
- Les statuts de votre association ou société
- La signature de la Chartre de la FNLV